

## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
Nombre de membres présents : **24**  
Nombre de votants : **32**  
Date de convocation : **21/03/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 29 Mars , le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.Rémy ATTARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Président de séance.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – BELLEGARDE (Passa) – PUIG (Sainte Colombe) - XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

P.TAURINYA (Brouilla) à H.LLOBET  
G.CHINAUD (Calmeilles) à A.PUIG  
C.VILA (Oms) à P.BELLEGARDE  
JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL  
A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ  
L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL  
M.LESNE (Tordères) à R.ATTARD  
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

JL.PUJOL , N.CRUCQ (Fourques)  
R.PEREZ, P.MAURY (Thuir)

Excusés :

B.COUSSOLLE (Trouillas)

M.René OLIVE a quitté la salle.

**Monsieur Michel FERRER** est élu secrétaire de séance.

Les compte-rendus des deux dernières séances du Conseil sont approuvés à l'unanimité.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET GENERAL**

Code INSEE : 66210

Etablissement : BUDGET GENERAL CCASPRES

**COMPTE ADMINISTRATIF**

Année 2018

Page n° 2

Département : PYRENEES ORIENTALES

Poste Comptable : TRESORERIE DE THUIR

Date d'Edition : 29/03/2019

DELIBERATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES : Contre \ Pour 32 Abstention \

Date de convocation : 21/03/2019

Séance du 29 Mars 2018 à 17h30

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M.Rémy ATTARD, 1er Vice-Président, Président de séance délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		950 000,00		256 340,74	-	1 206 340,74
Opérations de l'exercice	10 374 378,51	11 912 480,80	2 195 026,10	2 894 063,10	12 569 404,61	14 806 543,90
<b>TOTAUX</b>	<b>10 374 378,51</b>	<b>12 862 480,80</b>	<b>2 195 026,10</b>	<b>3 150 403,84</b>	<b>12 569 404,61</b>	<b>16 012 884,64</b>
Résultats de clôture		2 488 102,29		955 377,74		3 443 480,03
Restes à réaliser				2 447 356,75	1 870 417,77	2 447 356,75
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>10 374 378,51</b>	<b>12 862 480,80</b>	<b>4 065 443,87</b>	<b>5 597 760,59</b>	<b>14 439 822,38</b>	<b>18 460 241,39</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>2 488 102,29</b>		<b>1 532 316,72</b>		<b>4 020 419,01</b>

(\*) Les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes d'opérations de l'exercice et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Ont signé au registre des délibérations :

les conseillers communautaires présents et représentés

Cachet :

Pour expédition conforme,  
Le 1er Vice-Président, Président de séance,



M.Rémy ATTARD